



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 novembre 2000

Contributions du budget eau au budget principal

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 Novembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Novembre 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric
ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques
VANDIER

DELIBERATION D200515

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2000

Finances Budget Comptabilité

Contributions du budget eau au budget principal

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La délibération du 23 novembre 1998 a fixé les modalités de calcul de la participation financière du budget annexe Eau au budget principal.

Le calcul des autres charges directes et indirectes reste fixé en fonction des taux et des clefs de répartition définis par la délibération précitée du 23 novembre 1998

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications apportées aux modalités de calcul de la contribution Eau au budget principal.

- CHARGES DIRECTES -

Au vu du C.A. 1997 et après analyse du coût réel des services, à partir notamment des fiches d'intervention effectuées par ces derniers pour le service Eau, les taux suivants ont pu être déterminés.

1. ADMINISTRATION

AFFRANCHISSEMENT ET TELEPHONE :

- Budget EAU : 7%
- BASE DE REFERENCE : articles 6261 et 6262 de la sous-fonction 920.201

SERVICE REPROGRAPHIE :

- budget EAU : 0,8%
- BASE DE REFERENCE : dépenses réelles de fonctionnement de la sous-fonction 920.204

2. BATIMENTS

FRAIS COMMUNS : (eau, énergie, combustibles)

- Budget EAU : 3,9%
- BASE DE REFERENCE : articles 60611, 60612 et 60621 de la sous-fonction 920.200

INTERVENTIONS DU SERVICE ATELIERS MUNICIPAUX :

MAIN D'OEUVRE

- Budget EAU : 0,3%
- Budget ASSAINISSEMENT : 0,2%
- BASE DE REFERENCE : compte 64, articles 621, 631 et 633 de la sous-fonction 920.206

FOURNITURES :

- Budget EAU : 0,2%
- Budget ASSAINISSEMENT : 0,2%
- BASE DE REFERENCE : Dépenses réelles de fonctionnement de la sous-fonction 920.206 sauf le compte 64 et les articles 621, 631 et 633

3. INFORMATIQUE :

- budget EAU : 6,8%
- budget ASSAINISSEMENT : 6,8%
- BASE DE REFERENCE : dépenses réelles de fonctionnement de la sous-fonction 920.202 hors charges de personnel.

4. ENTRETIEN ESPACES VERTS :

MAIN D'OEUVRE :

- budget EAU : 0,4 %

- budget ASSAINISSEMENT : 0,7 %

BASE DE REFERENCE : Compte 64, articles 621, 631 et 633 de la sous-fonction 928.231

FOURNITURES :

- Budget EAU : 2,2 %

- Budget ASSAINISSEMENT : 0,8 %

BASE DE REFERENCE : Dépenses réelles de fonctionnement sauf compte 64, articles 621, 631 et 633 de la sous-fonction 928.231

5 - ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT :

MAIN D'OEUVRE :

- budget EAU : 1,7 %

- budget ASSAINISSEMENT : 1,1 %

BASE DE REFERENCE : compte 64, articles 621, 631 et 633 de la sous-fonction 920.207

FOURNITURES :

- Budget EAU : 5,7 %

- Budget ASSAINISSEMENT : 3,8 %

BASE DE REFERENCE : Dépenses réelles de fonctionnement sauf compte 64, articles 621, 631 et 633 de la sous-fonction 920 207

- CHARGES INDIRECTES -

CHARGES DE PERSONNEL :

1. Charges de personnel de la Direction BUDGET/COMPTABILITE

Clef : rapport entre le nombre d'imputations de chaque budget annexe et le nombre total d'imputations. Application de ce rapport à la masse salariale du service Budget/Comptabilité.

2. Charges de personnel liées au service des MARCHES

Clef : rapport entre le nombre de marchés passés pour chaque budget annexe et le nombre total des marchés passés par la Ville de NIORT.

Application de ce rapport à la masse salariale du service des Marchés.

3. Charges de personnel de la Direction des RESSOURCES FINANCIERES

Clef : rapport entre le nombre d'emprunts de chaque budget annexe et le nombre total des emprunts contractés par la Ville de NIORT.

Application de ce rapport à la masse salariale de la Direction des Ressources Financières.

4. Charges de personnel de la Direction INFORMATIQUE

Clef : rapport entre le nombre de mandats et titres émis pour chaque budget annexe et le nombre de mandats et titres émis pour l'ensemble de la Ville de NIORT.

Application de ce rapport à la masse salariale de la Direction Informatique.

5. Charges de personnel liées au SERVICE REPROGRAPHIE
Clef : rapport entre le nombre de photocopies effectuées pour chaque budget annexe et le nombre total de photocopies.
Application de ce rapport à la masse salariale du service reprographie.
6. Charges de personnel liées à la D.R.H.
Clef : rapport entre le nombre d'agents de chaque budget annexe et le nombre total d'agents de la Ville de NIORT
Application de ce rapport à la masse salariale de la D.R.H.
7. Charges de personnel liées aux ASSEMBLEES LOCALES
Clef : rapport entre le nombre de délibérations pour chaque budget annexe et le nombre de délibérations total.
Application de ce rapport à la masse salariale du service Assemblées Locales (sous-fonction 910.0221)
8. Charges de personnel liées au SERVICE DOCUMENTATION
Clef : rapport entre le nombre d'agents de chaque budget annexe et le nombre total d'agents de la Ville de NIORT.
Application de ce rapport à la masse salariale du service Documentation.
9. Charges de personnel des AUTRES SERVICES
(Direction Générale, courrier, standard, accueil, entretien, Direction du Secrétariat Général [autres personnels que ceux déjà pris en compte], suivi de gestion, pool véhicules, service réglementation, Direction Affaires Foncières et Urbanisme, médecine du travail, sécurité, bureau d'hygiène, frais de personnel [autres], service Organisation et Méthodes, C.O. S., D.I.C.R.E.)
Clef : rapport entre les charges de personnel de chaque budget annexe et les charges de personnel de la Ville de NIORT.
Application de ce rapport à la masse salariale des services ci-dessus.

AUTRES CHARGES

10. Service DOCUMENTATION
Clef : rapport entre le nombre d'agents dans chaque budget annexe et le nombre d'agents total de la Ville de NIORT.
Application de ce rapport au montant des compte 6065, 6182, 6188 et 70872 de la sous-fonction 920.205
11. LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS (Pagnol)
Clef : Eau/Assainissement, énergie-électricité, combustibles :
. pourcentage d'occupation des locaux en m² par rapport à la superficie totale de Pagnol.
Application de ce rapport chacun des comptes 60611, 60612 et 60621 de la sous-fonction 920.200 (pour ce qui concerne Pagnol)

Clef : Maintenance, entretien et réparation des bâtiments :

. pourcentage d'occupation des locaux en m² par rapport à la superficie totale de tous les bâtiments administratifs.

Application de ce rapport aux comptes 61522 et 6156 de la sous-fonction 920.200

Clef : Assurance :

. pourcentage d'occupation des locaux en m² par rapport à la superficie totale de Pagnol.

Application de ce rapport au compte 616 de la sous-fonction 920.201 (pour ce qui concerne Pagnol)

12. LES SERVICES COMMUNS ET LES SERVICES GENERAUX ADMINISTRATIFS

Clef : rapport entre le montant de la section de fonctionnement de chaque budget annexe et le montant total de fonctionnement de la Ville de NIORT.

Application de ce rapport à chacun des comptes 6232 et 6257 de la sous-fonction 920-200 (services communs) et 6231, 617, 6182, 60631, 60632 et 6064 de la sous-fonction 920-201 (services généraux administratifs)

13. ASSEMBLEES LOCALES

Clef : rapport entre le nombre de délibérations votées pour chaque budget annexe et le total des délibérations pour l'ensemble de la Ville de NIORT.

Application de ce rapport pour chacun des comptes 6225, 6533, 60632, 6065, 6068, 611, 6182, 6188, 6247, 6261, 6262, 6532 et 6535 de la sous-section 920-211 (assemblées locales)

14. CHARGES LIEES AUX BESOINS DE FINANCEMENT

Clef : rapport entre le montant des investissements de chaque budget annexe et le montant des investissements total de la Ville de NIORT.

Application de ce rapport au montant du compte 6615 du budget principal.

15. LOCATION DES LOCAUX

Le prix de location du m² a été fixé par le service Urbanisme foncier à 200 F / mois pour l'année 1997.

La somme obtenue est divisée par 2 entre le budget Eau et le budget Assainissement.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)